



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2022

Absent : ARONDEL Régis

Administration : Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire indique, conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

LOAËC Gwénaëlle est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Finances : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire explique que, lors de l'émission du titre à l'attention de la Mairie de VISSEICHE pour la participation aux frais de fonctionnement en fin d'année, un problème informatique est survenu. Le numéro de Siret rattaché est celui du SIRS et non celui de la mairie de VISSEICHE.

Il est donc nécessaire de procéder à l'annulation du titre via un mandat à l'article 673 et de réémettre un titre au 74748 engendrant une écriture de crédits.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	20 122,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	20 122,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74748 : Participations autres communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 122,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 122,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	20 122,00 €	0,00 €	20 122,00 €
Total Général		20 122,00 €		20 122,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux ajustements proposés ci-dessus
- **DONNE** délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur

Finances : Vote des taux au titre de l'année 2022

Monsieur le Maire présente les bases prévisionnelles pour l'année 2022 et propose au conseil municipal un maintien des taux d'imposition tels qu'ils apparaissent ci-dessous :

- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 37.55 %
- ✓ Taxe foncière sur le non-bâti : 44.51 %

Prévisionnel pour 2022

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux proposé	Produit fiscal attendu
Taxe foncière sur le bâti	487 200	37.55 %	182 944 €
Taxe foncière sur le non-bâti	125 700	44.51 %	55 949 €
TOTAL			238 893 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les taux d'imposition suivants pour l'année 2022
 - ✓ Taxe foncière sur le bâti : **37.55 %**
 - ✓ Taxe foncière sur le non-bâti : **44.51 %**

Finances : Redevance d'occupation du domaine public par ORANGE

Le Conseil municipal est invité à fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public auprès d'ORANGE pour l'année 2022.

En application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 et compte tenu du calcul de l'actualisation, la redevance s'établirait de la façon suivante :

ANNÉE 2022 :

18.915 Km d'artère aérienne x **56.85** soit **1 075.51 €**

3.435 km d'artère en sous-sol x **42.64** soit **146.47 €**

Soit un montant de **1 221.98 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

➤ **FIXE** la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2022 auprès d'ORANGE à 1 221€98.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention

Monsieur FAUCHON fait part d'une remarque concernant l'entretien des lignes téléphoniques sur la commune. Monsieur le Maire précise qu'avec l'arrivée de la fibre dans les prochaines années, la volonté d'Orange est de laisser le réseau tel quel à partir du moment où il fonctionne.

Enfance - Jeunesse : Subventions au titre des sorties scolaires pour l'année 2021/2022

Dans le cadre de la participation aux frais de sorties scolaires, la commune verse 25 € par enfant de MARCILLÉ-ROBERT aux écoles :

- École Louise BELLAYS : 55 * 25€ = 1 375 €
- École Sainte-Marie : 28 * 25 € = 700 €
- École Saint-Pierre : 20 * 25 € = 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **ACCORDE** cette subvention, à raison de 25 € par enfant, soit un montant totale de 2 575 €.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cet objet.

Madame LOAËC demande s'il est prévu de réunir la commission Enfance-Jeunesse prochainement. En effet, en tant que déléguée au sein de cette commission, elle aimerait connaître et comprendre le fonctionnement des services, et pouvoir faire le cas échéant des propositions sur des thèmes ou des problématiques rencontrés. Elle prend l'exemple du versement de la subvention au titre des sorties scolaires qui pourrait être discuté au préalable en commission et avec les écoles, afin de savoir si cela correspond toujours aux besoins des écoles.

Il est proposé de réunir la commission le 16 mai prochain.

Finances : Subvention à Crocq'Vacances pour l'ALSH et l'espace jeunes

Conformément à la convention, Monsieur le Maire donne connaissance de l'état des fréquentations pour l'année 2021 et donne le montant de la participation due, étant de 6 582 € 18 au total.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'unanimité,

➤ **ACCORDE** une subvention de 6 582 € 18 à l'association pour l'accueil de loisirs et l'Espace Jeunes

Finances : Subvention à la Paroisse au titre des dépenses de chauffage

Monsieur le Maire fait part de la demande de la paroisse Bienheureux Robert d'Arbrissel pour la prise en charge à hauteur de 40% de la facture de fioul correspondant aux dépenses de chauffage.

À noter que ces frais permettent de garantir la conservation du bâtiment mais aussi à la sécurité publique, il est proposé de participer financièrement à ces dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **ACCORDE** une subvention de 195 € 60 à la Paroisse Bienheureux Robert d'Arbrissel, représentant 40 % de la facture

Finances : Fixation du prix de location du linge de lit au camping

PV du 7 Avril 2022

Monsieur le Maire précise qu'il arrive que certains locataires des chalets ou mobil homes n'ont pas prévu leurs linges de lit.

Il propose d'en mettre à la location, étant donné qu'il y en a en réserve. Pour cela, il est nécessaire de procéder à la fixation du tarif. Il est proposé de mettre :

- Kit de draps pour un lit de 2 personnes : 15 €
- Kit de draps pour un lit de 1 personne : 10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **FIXE** le tarif de la location des draps comme présenté ci-dessus à compter de ce jour.

Travaux : Devis pour marquage au sol

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des devis pour la réalisation du marquage au sol ont été demandés auprès de 2 entreprises :

- Self Services 35 : 11 470 € 20 TTC (9 546 € 50 H.T.)
- Signature : 6 673 € 68 T.T.C. (5 561 € 40 H.T.)

À noter qu'une demande de réactualisation des devis est en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **ACCEPTE** le devis de la société Signature d'un montant de 5 561 € 40 H.T sous réserve de la réévaluation.

➤ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce devis.

Administration générale : Numérotation de biens

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. Il convient, pour faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

La réhabilitation du bâtiment située sur la parcelle exige par conséquent le numérotage d'une nouvelle adresse. Dans la continuité de la Rue, Monsieur le Maire propose l'adresse suivante : 32 Rue des Bas Gasts (D537 et D847). De même, sachant qu'à ce jour, le camping municipal ne porte pas de numéro, il propose de l'adresser au 30 Rue des Bas Gasts (D782).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** d'adresser les parcelles D537 et D847 au 32 Rue des Bas Gasts et la parcelle D782 au 30 Rue des Bas Gasts

➤ **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier

Madame CARIS demande s'il n'est pas possible de faire quelque chose au niveau de l'accès à la Lande de Fretay. En effet, les transporteurs ayant des livraisons à faire au sein de l'exploitation de Monsieur DÉSSERT empruntent cette route au lieu de la prochaine et se retrouvent bien souvent coincés. Une réflexion sur la mise en place d'un panneau "Interdit aux poids-lourds" en complément du panneau "sans-issue" est en cours

Questions diverses

1/ Culture : Organisation des spectacles dans le cadre du Festival Désarticulés

Madame COLAS rappelle que deux spectacles se tiendront sur la commune le 27 août prochain. Suite à la rencontre avec Monsieur DUGAST, il a été décidé de proposer ces spectacles :

- le premier au niveau de la Résidence de l'Étang (cour intérieure ou parking des employés, à voir avec madame CLOUIN) (17h00 - durée de 45 min)
- au niveau du parking de la mairie pour le second (18h45 - 45 min)

Entre les deux spectacles, il sera proposé aux deux associations de parents d'élèves de mettre en place une buvette. Celle-ci pourra se tenir au sein du mobil home près de la mairie.

Il faudra aussi prévoir quelques bénévoles pour le démontage des gradins et le changement de site.

Elle précise aussi que si des personnes souhaitent héberger des artistes durant la période du festival, il faut prendre contact avec l'association Rue des Arts. Un article sera mis dans le prochain Marcilléen Infos.

2/ Communication : Caravane des Transitions

En partenariat avec Roche aux Fées Communauté, l'association Ideal fera étape sur la commune de MARCILLÉ-ROBERT en partenariat avec la commune de BOISTRUDAN les 3, 4, et 5 juin prochains.

Il y aura des ateliers, des conférences, mini repair café, expositions sur le thème de la transition écologique. Le vendredi soir, elle fera une halte à la Minoterie et le samedi on la retrouvera sur la parking Pierre et Marie Curie et à la salle polyvalente, avec la présence de Daniel CUEFF, conseiller régional.

L'association propose de mettre en place un manège à pédale sur la journée du samedi. Le coût est de 600 €. Monsieur le Maire demande aux élus s'il souhaite mettre ce point à l'ordre du jour lors du prochain conseil afin de valider sa venue. Il est proposé en amont de voir si le prix peut être discuté.

3/ Association : Intervention du graffeur WAR

Monsieur le Maire fait part d'un projet de l'ACM. En effet, elle va faire intervenir un graffeur rennais, War. Ce dernier devrait intervenir fin avril sur la commune et réaliser 5-6 œuvres sur différentes façades d'habitations ou de murs de la commune appartenant à différents propriétaires.

Il avait été proposé de refaire la fresque réalisée par les écoles, il y a quelques années, mais après réflexion, il est préférable de ne pas y toucher et de voir pour sa restauration ultérieurement soit par les enfants des écoles ou alors en partenariat avec l'ALSH.

4/ Travaux : Programme 2022

Monsieur VALLÉE informe qu'une demande de devis a été faite auprès de l'entreprise LANCELOT, située à ARGENTRÉ-DU-PLESSIS pour le broyage des accotements. Il est à 105 €/km alors qu'auparavant l'entreprise TOUCHAIS était à 150 €/km.

Monsieur PELHATE indique qu'il pourrait être aussi fait une demande auprès des remplacements de l'entreprise TOUCHAIS, monsieur SAVOURE.

Il ajoute qu'il est dans l'attente d'un devis pour l'abattage des peupliers aux lagunes.

5/ Action sociale : Solidarité Ukraine / Afghanistan

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du dernier conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, il a été décidé d'organiser un repas au profit de l'Ukraine et de l'Afghanistan le 29 avril prochain. Le menu est au prix de 20 € par personne et 8€ par enfant de - de 12 ans. Les inscriptions sont à faire auprès de la mairie ou de monsieur LEGRAND Daniel.

Séance levée à 23h00

Secrétaire de séance,
LOAËC Gwénaëlle,

Le Maire,
DIVAY Laurent,